ÉLIGIBILITÉ CPF : CODE 145803

SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

// PRÉVENTION & SÉCURITÉ

DURÉE : 14H

SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL // PRÉVENTION & SÉCURITÉ

Formation initiale des personnels souhaitant devenir sauveteur-secouriste du travail, et ainsi obtenir les bases des premiers secours afin de les dispenser sur le lieu de travail.

Durée	14 heures
Lieu	en centre de formation
Pré-requis	aucun
Accès à la formation	entretien de motivation
Méthodes et moyens pédagogiques	- cours magistraux & mises en situation - support stagiaire & équipements spécifiques
Dispositif de suivi	feuille de présence signée chaque jour et attestation individuelle de formation délivrée en fin de stage
Validation	- test sous forme de mise en situation (fiche de suivi SST RNCP) - validité : 2 ans

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la législation en vigueur
- Connaitre les risques
- Connaître les blessures
- Savoir effectuer les gestes de premiers secours.

CONTENU DE LA FORMATION

- Appréhender le sauvetage-secourisme du travail
- Les risques d'accidents du travail dans l'établissement fréquenté
- L'intérêt de la prévention des risques professionnels
- Le rôle d'un sauveteur-secouriste du travail
- La recherche des risques persistants pour protéger
- Les sources de risques dans une situation donnée
- Supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque, sans s'exposer
- Examiner la victime et faire alerter
- Les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Les ordres de priorité
- Alerter ou faire alerter (en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise)
- Secourir
- Effectuer la succession des gestes appropriés à l'état de la victime.

N° d'autorisation d'exercice CNAPS par centre:
Guyane FOR-973-2022-01-18-20170585849; Martinique FOR-972-2022-01-18-20170586599; Lille FOR-059-2022-01-05-20160585036; Pusignan FOR-069-2022-02-06-20170590823; Mulhouse FOR-068-2022-02-27-20170592376; Marignane FOR-013-2022-02-23-20160582258; Nice FOR-006-2022-02-23-20160582285; Guadeloupe FOR-971-2022-01-18-20170586598; Blagnac FOR-031-2022-01-16-20170587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Réunion FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mayotte FOR-973-2023-07-30-20180663202; Mérignac FOR-033-2022-01-16-20170587223; Tremblay-en-France FOR-093-2022-07-21-20170611151; Nantes FOR-044-2023-07-04-20180636006